

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
24 juin 2024**

PUBLIE LE : 02 JUIL. 2024

Délibération n°240624-4 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres et création de la commission des achats

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par la Présidente le dix-huit juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Marie-Claude CARLIER**, doyenne de l'assemblée, puis de Madame **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal, nouvellement élue et immédiatement installée.

SEANCE DU 24 JUIN 2024

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY

Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<u>Nombre de communes</u>	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
ET CREATION DE LA COMMISSION DES ACHATS**

RAPPORTEUR : La Présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5 qui dispose que la commission d'appel d'offres du Syndicat est composée :

- du Président de l'établissement public de coopération intercommunale ou de son représentant,
- de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus parmi les délégués;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5 qui prévoit la désignation des membres de la CAO à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin de liste ;

CONSIDERANT également la volonté de créer une commission dite des achats ayant pour rôle de donner un avis consultatif préalable à l'attribution des marchés supérieurs à 90 000 € HT et n'entrant pas dans le champ de compétence de la CAO ;

LE COMITE,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

DESIGNE, à l'unanimité, en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres les délégués cités ci-après :

1^{ER} Tour :

Membres titulaires :

Monsieur Jean-Noël AMADEI	Commune du Pecq
Madame Marie-Claude CARLIER	Commune du Port Marly
Madame Emmanuelle RAMPAZZO	Commune de Marly Le Roi
Madame Mireille TEMPEZ	Commune du Port Marly
Madame Nicole WANG	Commune du Pecq

Membres suppléants :

Madame Estelle BOURGEOIS	Commune du Port Marly
Madame Michèle TROJANI	Commune du Port Marly
Monsieur Jean-François PERRAULT	Commune de Marly Le Roi
Madame Betty MILLET-MARCEROU	Commune de Marly Le Roi
Madame Julie SERIEYS	Commune du Pecq

DECIDE de créer une commission des achats ayant pour rôle de donner un avis préalable consultatif à l'attribution des marchés publics dont le montant est supérieur à 90 000 € HT et qui n'entrent pas dans le champ de compétence de la commission d'appel d'offres.

PRECISE que cette commission des achats est composée des membres de la CAO mais qu'elle se réunit sans exigence de quorum.

Fait à Marly-le-Roi, le **02 JUL. 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **02 JUL. 2024**

Pour Extrait Conforme



Emmanuelle RAMPAZZO
Secrétaire de séance

Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal